
Motion d'ordre de Thibaudeau qui expose les vexations exercées contre le citoyen Gibert, ami de son père, et contre lui-même, et demande le renvoi de l'affaire au comité de sûreté générale, lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794)

Antoine Claire Thibaudeau

Citer ce document / Cite this document :

Thibaudeau Antoine Claire. Motion d'ordre de Thibaudeau qui expose les vexations exercées contre le citoyen Gibert, ami de son père, et contre lui-même, et demande le renvoi de l'affaire au comité de sûreté générale, lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 684;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35365_t1_0684_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

privilèges, 20; équipé un cavalier et un fantassin de pied en cap.

[Effets dont l'état sera fourni au M. de la Guerre]

Chemises 2 571; paires de draps, 270; serviettes, 408; nappes, 71; toiles à oreillers, 26; bandes en 3 caisses pesant 666 l.; charpies pesant 838 l.; linge à charpie, 3 corbeilles; habits, 69; vestes et gilets, 43; culottes et pantalons, 28; guêtres, 45; paires de bas, 228; paires de chaussures, 2; cols de mousseline, 13; mouchoirs de poche, 8; chapeaux et casques, 7; bonnets, 6; paires de souliers, 143; bottes et brodequins, 4; bride de cheval, 1; bridon, 1; fusils tant de calibre qu'autres, 22; bayonnettes, 29; fourreaux de bayonnettes, 10; sabres et épées, 38; pistolets, 10; gibernes, 67; baudriers, 54; banderolles, 64; briques de fusils, 12; ceinturons à pistolets, 6; sacs de route, 4; caisses avec leurs baguettes, 2; cartouches, 700; balles de calibres, 300; poudre à canon, 1 liv. 1/2; boulet de 24 liv., 1; épaulettes et contre épaulettes en or, 27; épaulettes et contre épaulettes en argent, 2; tresses à chaînons d'or, 27; épaulettes en laine de grenadiers, 46; poupons et pouponnettes, 44; ceinture tricolore galonnée, 1; beige pour pantalons, 2 pièces; impériale bleu national, 1/2 pièce; drap bleu national, 2 pièces 1/2; drap blanc national, 1/2 pièce; drap jaune national, 1/2 pièce; drap bleu national, 4 au.; silésie vert d'oie, 7 au.; serge, 26 au.

Un morceau d'étoffe noire pour guêtres. Drap foulé seulement. 1 pièce Maroc, idem, 1/2 pièce.

Autres dons: fleurs de lis brodées en or, 36; bourses en or, argent soie et fil, 5; un ruban de baleine, 1; cordons en soie de franc-maçon, 3; estampes de tyrans et autres traîtres, 80.

Effets remis au district: boutons au nom du tyran pesant 28 liv.; cuivre pesant, 48 liv.; fer, 17 liv.; plomb, 3 liv. 1/2.

Effets remis à la municipalité pour le casernement: matelas, 5; couverture, 6.

Objets remis aux hôpitaux: bottes de paille, 85; bottes de foin, 10; une tonne de miel de 800 liv.; un panier de pruneaux, 1; un septier de son, 6.

FRESENCOURT-VITTEIT (*ex-présid.*)
BRIGOT (*secrét.*), LEVIEUX fils.

[Dons remis à la municip. et au distr.]

Chemises, 830; habits qui ont servi à habiller des volontaires de réquisition, 293; vestes qui ont servi au même objet, 251; culottes qui ont servi au même objet, 242; bas, paires, 62; souliers qui ont servi pour la totalité aux défenseurs de la patrie, paires, 87; guêtres, paires, 16; fusils remis aux défenseurs de la Patrie, 299; fusils des citoyens remis à la Commune tant bons que mauvais dont la majorité a été remise pour armer les bataillons de requis du district, 1 334; pistolets, 4; sabres, 29; gibernes, 45; draps, paires, 42; serviettes, 107; charpie 16 à 1700 pesant 16 à 1700; pantalons, 4; bandes, compresses, vieux linge pesant 300; casques, 2; étoffes aunes, 2; couvertures, 2.

[Etat des métaux précieux et autres provenant des églises et des émigrés, remis au distr. de Reims, 18 pluvi. II] (1)

Or, 81 marcs 3 onces 6 gros 30 gr.; argent, 8 815 marcs 5 onces 2 gros, 24 gr.; cuivre, 53 885 livres; métal de cloches, 350 500 livres; fer, 158 011 livres.

BERNIER, MASSÉ, JOLY, PILLOT, S. RUSNETZ, DUFRENOIS, RONGE-LECLERC, CLÉMENT (*agent nat.*)

La société a mis sur la frontière deux cavaliers montés et armés; une section de Reims a envoyé 6 volontaires et un chasseur; les autres imitent cet exemple. La même députation... ajoute que les impôts forcés produiront des sommes considérables (2).

Elle termine en assurant que la société de Reims ne cessera pas de surveiller et de démasquer les faux patriotes qui n'ont pris le masque que pour persécuter les véritables amis de la liberté (3).

27

Un membre [THIBAUDEAU] demande la parole pour une motion d'ordre, et, après l'avoir obtenue, il se plaint amèrement de ce que plusieurs citoyens, dont il garantit le patriotisme, ont été incarcérés à Poitiers, par une suite de la haine et du ressentiment de quelques citoyens (4).

THIBAUDEAU dénonce les vexations exercées contre un nommé Gibert, dont il atteste le patriotisme. Ce citoyen, dit-il, après avoir combattu avec courage contre les brigands de la Vendée, eut le malheur de tomber entre leurs mains. Sa maison fut pillée: il fut chargé de 45 livres de fers; et bientôt, condamné à être fusillé avec 250 de ses généreux frères d'armes, il touchoit au moment du supplice, quand par un effort imprévu de courage, il brisa ses fers et se sauva à Nantes. Son civisme le fit recevoir membre de la société populaire, et les représentants du peuple le créèrent enfin membre du comité révolutionnaire de Saumur. Il jouissoit tranquillement de l'estime de ses concitoyens, lorsqu'une des nuits dernières, des hommes peu connus, munis dont je ne sais quel ordre, vinrent l'arracher à ses foyers et le livrèrent au tribunal criminel de Poitiers. Le crime de Gibert, ajoute Thibaudeau, est d'être mon parent et l'ami de mon père que des intrigans tiennent depuis long tems en prison. C'est peu d'être persécuté dans la personne de ceux qui me sont les plus chers, on me dénonce moi-même comme un faux patriote, et la société populaire de Poitiers, égarée par des intrigans, a rédigé contre moi une adresse qui doit vous être lue par un de mes collègues. Je demande le renvoi de tous ces faits et des pièces qui les appuyent, au comité de sûreté générale (5).

(1) Ils proviennent surtout de la cathédrale.

(2) *Ann. patr.*, n° 409.

(3) *J. Sablier*, n° 1139.

(4) *P.V.*, XXXI, 237.

(5) *J. Sablier*, n° 1139; *Batave*, n° 364; *J. Perlet*, n° 510. Variante du *J. Lois*, n° 504: « THIBAUDEAU paroît à la tribune. Il se plaint des persé-